

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1717

17 juillet 2013

SOMMAIRE

Alea Iacta Est (Lux) B.V.	82381	Exprima Investholding S.à r.l.	82381
ARIA Structured Investments SICAV-SIF	82371	Falconer Holdings, S. A.	82375
BFR Funding S.A.	82379	FCS Gestion, SICAV - SIF SCA	82376
BFR Funding S.A.	82370	Fedynskmorneftegaz S.à r.l.	82375
BZ Fine Funds	82370	Fenix Commercial S.à r.l.	82376
Calidus Phoenix S.à r.l.	82379	Feraad International Trading Sàrl	82376
Camps Bay Finance S.A.	82379	FG Architectes Sàrl	82378
Canepa Iberia Holdings, S.à r.l.	82370	F.I. & J. Holding S.A.	82375
Canepa Swiss Holdings S.à r.l.	82371	Fingrade S.A.	82375
Cascadal Investholding S.à r.l.	82373	First State Investments Fund Management S. à r.l.	82378
CBE S.à r.l.	82373	First Union Regal	82377
CCA Benelux S.A.	82373	Fjord S.à r.l.	82380
C.C.T. 80	82370	Gamax Management AG	82377
Cerasus Services S.à r.l.	82371	Goodman Finance (Lux) S.à r.l.	82377
Cerasus Services S.à r.l.	82372	Grace Bay III Holdings S.à r.l.	82377
Chripas	82372	GrandVision Luxembourg S.à r.l.	82376
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	82372	Green Blue 7 S.A.	82382
Clearstream Banking S.A.	82380	JPL Design	82389
Clearstream Services	82380	Koenig Lux S.A.	82394
Comptafisc S.A.	82374	Konings Real Estate S.à r.l.	82394
Comptalux S.A.	82374	Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.	82382
Continental Developments S.à r.l.	82373	Layard Invest S.A.	82403
ContourGlobal Power Holdings S.A.	82372	MO Group International S.A.	82407
Coroa International S.à r.l.	82374	MO Group International S.A., SPF	82407
Credit Suisse Fund Management S.A.	82371	Nopo S.à r.l.	82407
Credit Suisse Holding Europe (Luxem- bourg) S.A.	82379	Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l.	82404
Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A.	82381	Oriflame Cosmetics Global S.A.	82416
Dexaco Investholding S.à r.l.	82374	P7S1 Broadcasting S.à r.l.	82406
Differentia SICAV - FIS	82381	Park Palace S.à r.l.	82403
Dïon S.A.	82380	Ride Fast Motorsports S.A.	82414
Disco-Venus Sàrl	82378		

C.C.T. 80, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 44.442.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Carole BECSH, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée C.C.T. 80 s.à.r.l dont le siège social à L-2227 Luxembourg, 12 avenue de la Porte Neuve a été dénoncé le 23 août 1994.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013070995/16.

(130087622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Le bilan de la société 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070977/12.

(130088272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

BZ Fine Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 157.402.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für BZ Fine Funds

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013070993/12.

(130087896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Canepa Iberia Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.780.

L'adresse de Monsieur Jose VICINI, gérant de classe B de la Société, doit désormais se lire comme suit:

- 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Canepa Iberia Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013070998/14.

(130088341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

ARIA Structured Investments SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

R.C.S. Luxembourg B 130.369.

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale du 13 mai 2013 que:

- La société Artemis Audit & Advisory S.à r.l., ayant son adresse sociale au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et dûment inscrite au RCSL sous le numéro B166716 est nommée réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2014 approuvant les comptes se terminant au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le fonds

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013070933/15.

(130088190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Canepa Swiss Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 16.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 176.690.

L'adresse de Monsieur Jose VICINI, gérant de classe B de la Société, doit désormais se lire comme suit:

- 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Canepa Swiss Holdings, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013070999/13.

(130088340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cerasus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cerasus Services S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013071001/13.

(130088245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013071017/12.

(130088150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

Extrait des Minutes de L'Assemblée Générale Annuelle de CITCO C&T (Luxembourg) S.A. qui s'est tenue le 31 Mai 2013

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle de Citco C&T (Luxembourg) SA (la "Société"), il a été décidé comme suit:

- De renouveler le mandat de Deloitte SA, 560 rue du Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que "Réviseurs d'Entreprises" de la Société.

Le mandat expirant à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes 2013 qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Christelle Ferry

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2013071005/15.

(130087942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

ContourGlobal Power Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2124 Luxembourg, 102, rue des Maraîchers.

R.C.S. Luxembourg B 164.238.

L'associé unique et les administrateurs de la Société ont pris acte d'un changement d'adresse

L'adresse de Monsieur Joseph Brandt, administrateur de classe A de la Société, est désormais la suivante:

623 Fifth Avenue, 32nd Floor

New York, NY 10022

United States of America

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013071011/15.

(130087373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cerasus Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cerasus Services S.à r.l.

Représenté par M. Stéphane HEPINEUZE

Gérant

Référence de publication: 2013071002/13.

(130088246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Chripas, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 147.485.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2013071034/11.

(130087779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Cascadal Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 88.808.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 21 mai 2013 à 10h50

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de J H van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CASCADAL INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013071026/18.

(130088275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

CBE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3512 Dudelange, 191, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 172.152.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071028/10.

(130088015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

CCA Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 82.988.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 juin 2012

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Jiri LACIGA, de Madame Ilona AUBRECHTOVA et de la société CCA Group a.s., pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l. pour une durée de 6 ans, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071029/15.

(130087601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Continental Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 108.287.

Le Bilan abrégé et les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071049/11.

(130087566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Comptafisc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 81.172.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071046/10.

(130088019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Comptalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 87.126.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013071047/10.

(130087646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Coroa International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 35.083.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Carole BECSH, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée COROA INTERNATIONAL S.à.r.l dont le siège social à Luxembourg, 16 Val Sainte Croix a été dénoncé le 7 juillet 1995.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Me Anne DEVIN-KESSLER
Le liquidateur

Référence de publication: 2013071050/16.

(130087625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Dexaco Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 88.801.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 21 mai 2013 à 11h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de J H van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DEXACO INVESTHOLDING S.à r.l.
Société de gestion de patrimoine familial (SPF)
J H VAN LEUVENHEIM
Gérant unique

Référence de publication: 2013071080/18.

(130088273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

F.I. & J. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 115.686.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait du jugement n° 708/13 du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg prononcé le 30 mai 2013:*

«déclare dissoute la société à responsabilité limitée F.I. & J. Holding S.A., dont le siège social à L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale, a été dénoncé en date du 2 novembre 2010;

en ordonne la liquidation;

nomme juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Thibault CHEVRIER, avocat, demeurant à Luxembourg;

ordonne au créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 21 juin 2013;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Thibault CHEVRIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013071152/19.

(130087627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Fedynskmorneftegaz S.à rl., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.551.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société

Le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 mai 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fedynskmorneftegaz S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013071154/14.

(130087379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Falconer Holdings, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.126.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg qui remplacent les statuts coordonnés déposés le 19/03/2013 sous le n° L130045596.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071161/11.

(130088172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Fingrade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 décembre 2012.

Référence de publication: 2013071172/10.

(130087859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Feraad International Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 35.002.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 30 mai 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Carole BECSH, en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée FERAAD INTERNATIONAL TRADING s.à.r.l dont le siège social à L-1160 Luxembourg, 12-14 boulevard d'Avranches a été dénoncé le 20 mars 1992.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013071165/16.

(130087623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

FCS Gestion, SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.197.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66542 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013071163/11.

(130087689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Fenix Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 110.360.

Extrait de la résolution prise par les Associés en date du 6 mai 2013

Le siège social de la société FENIX COMMERCIAL S. à r.l. est transféré du 43, boulevard Royal, L - 1724 Luxembourg au 25, avenue de la Liberté, L - 1931 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} mai 2013

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013071164/11.

(130088141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

GrandVision Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 125.707.

Monsieur Frédéric DAUCHE demeurant au 1, rue Jean-Pierre Timbaud, bâtiment Site Immontigny - Bâtiment Eole, F- 78180 Montigny le Bretonneaux, France, a donné sa démission de ses fonctions de gérant de catégorie B de la Société GrandVision Luxembourg Sàrl avec une date effective au 31 mai 2013.

Monsieur Pierre Leverger, gérant de catégorie A de la société GrandVision Luxembourg Sàrl depuis le 1^{er} janvier 2013 et demeurant au 1, rue Jean-Pierre Timbaud, bâtiment Site Immontigny - Bâtiment Eole, F- 78180 Montigny le Bretonneaux, France, exercera seul les fonctions de gérant de ladite société et engagera cette dernière par sa signature individuelle conformément à l'article 9 des statuts de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013071191/16.

(130087426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

First Union Regal, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

R.C.S. Luxembourg B 155.189.

Maître Juliette MAYER, a procédé, en sa qualité de domiciliataire de la société First Union Regal SPF S.A., (la "Société") immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.189 à la dénonciation, avec effet immédiat, de la convention de domiciliation la liant à la Société dont le siège social se trouvait au 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Juliette MAYER.

Référence de publication: 2013071176/11.

(130088305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Grace Bay III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.942.

Par résolutions signées en date du 21 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation, avec effet au 17 mai 2013, de la démission de Ricardo Gomez, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S 1FS London, Royaume-Uni, de son mandat de gérant A;

- nomination, avec effet au 17 mai 2013, de Mark Bonham, avec adresse professionnelle au 25, St George Street, W1S1FS Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant A, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Référence de publication: 2013071189/15.

(130088365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Goodman Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013071188/14.

(130087531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Gamax Management AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.494.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour Gamax Management AG

Société Anonyme

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013071200/14.

(130087437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

FG Architectes Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3511 Dudelange, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 158.659.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2013071168/11.

(130087682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

First State Investments Fund Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: AUD 260.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.117.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 mai 2013

En date du 24 mai 2013, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Gary Nigel WITHERS de son mandat de gérant de la Société avec effet au 8 mars 2013;

- de nommer Monsieur Christian TURPIN, né le 17 août 1972 à Hammersmith, Royaume-Uni, résidant professionnellement à l'adresse suivante; 30, Cannon Street, EC4M 6YQ Londres, Royaume-Uni, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Robert HOFFMANN
- Monsieur Arnaud DUBOIS
- Monsieur Mark David STEINBERG
- Monsieur Christian TURPIN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

First State Investments Fund Management S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071158/25.

(130087760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Disco-Venus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 40.326.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 30 mai 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société à responsabilité limitée DISCO-VENUS SARL (RCS B40.326), dont le siège social sis à L-4018 ESCH-SUR-ALZETTE, 18, rue d'Audun, a été dénoncé en date du 12 novembre 1998,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné liquidateur Maître Maïka SKOROCHOD, avocat, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 21 juin 2013.

Pour extrait conforme

Maître Maïka SKOROCHOD

Le liquidateur

Référence de publication: 2013071849/18.

(130088853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2013.

BFR Funding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 75.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2013

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.L., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Peter Van Opstal et de Lux Business Management S.à.r.L., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, représentée par son représentant permanent Mr Gerard Van Hunen, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013070976/19.

(130088271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Calidus Phoenix S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 153.437.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013071020/12.

(130088219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Camps Bay Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 164.420.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013071021/12.

(130087763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Credit Suisse Holding Europe (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 45.630.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Georges Beckene

Référence de publication: 2013071057/11.

(130088147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Clearstream Banking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 9.248.

Le Bilan Clearstream Banking S.A. au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071037/12.

(130087935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Clearstream Services, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 42, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 60.911.

Le Bilan de Clearstream Services au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013071038/12.

(130087934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Dïon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 133.314.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant en 31/10/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013071067/11.

(130087538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Fjord S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.556.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait du jugement n° 709/13 du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg prononcé le 30 mai 2013:

«déclare dissoute la société à responsabilité limitée FJORD S.à r.l., dont le siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F.Kennedy, a été dénoncé en date du 26 juillet 2010;

en ordonne la liquidation;

nomme juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Thibault CHEVRIER, avocat, demeurant à Luxembourg;

ordonne au créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 21 juin 2013;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Thibault CHEVRIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013071178/19.

(130087628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Alea lacta Est (Lux) B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 70.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.762.

—
EXTRAIT

En date du 29 mai 2013, l'assemblée générale des associés de la société a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Elke Leenders, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Wim Rits, ayant son adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013070925/15.

(130087635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 169.352.

—
La société Luxor Audit S.à r.l. dénonce le siège social de la société Deutsche Rohstoff Gesellschaft S.A. (RCS Luxembourg B 169.352) avec effet au 31 mai 2013.

Fait à Strassen, le 31 mai 2013.

Luxor Audit

Référence de publication: 2013071070/10.

(130087532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Differentia SICAV - FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.453.

—
Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2013.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2013071071/11.

(130087925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Exprima Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 92.701.

—
La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-Ordinaire du 28 mai 2013 à 09h30

le siège social et les bureaux sont déplacés vers l'adresse de Jan Herman van Leuvenheim au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg

à effet du 1^{er} juin 2013.

L'adresse du gérant unique Jan Herman VAN LEUVENHEIM est au 16 avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXPRIMA INVESTHOLDING Sàrl

J H VAN LEUVENHEIM

Gérant unique

Référence de publication: 2013071151/18.

(130088317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 168.515.

1. Il est à noter que:

Suite au changement du siège social de l'associé unique de la Société en date du 1^{er} mai 2013, le nouveau siège social de l'associé unique de la Société est situé au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

2. *Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 mai 2013:*

Il résulte des dites résolutions que:

Madame Samantha Pepper, demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a démissionné de sa fonction de gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013.

Madame Joanne Fitzgerald, née le 11 mars 1979 à Waterford, Irlande et demeurant professionnellement au 28, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg, a été nommée gérante de la Société avec effet au 28 mai 2013 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Delloula Aouinti
- Joanne Fitzgerald
- George Graham

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 29 mai 2013.

Pour Lands Improvement Holdings Poole S.à r.l.

Joanne Fitzgerald
Gérante

Référence de publication: 2013071309/27.

(130087550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Green Blue 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen.
R.C.S. Luxembourg B 177.575.

STATUTS

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THIRTEEN,
ON THE TWENTY-Third DAY OF MAY.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

Mr Massimo Longoni, with address at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Such appearing person, acting on his behalf, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme", which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of "Green Blue 7 S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates / shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-three thousand Euro (33,000.- EUR) divided into thirty-three thousand (33,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

The shares will be registered shares

The Board of Directors is authorized, in one or several times, in one or several tranches, to increase the share capital in order to raise its initial amount of thirty-three thousand Euro (33,000.- EUR) to three million Euro (3.000.000.- EUR) by creation and issue of two million nine hundred sixty-seven thousand (2.967.000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each, benefiting of the same rights and advantages as the presently issued shares, against payment in cash or in kind.

During the period of five years, from the date of the publication of these articles of incorporation, the Board of Directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders resolve to increase the subscribed share capital by the issue of shares the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6.

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12.

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation), or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 23rd of June at 5 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year has to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General disposition

Art. 21. The law of August 10th 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2013.

The first annual general meeting shall be held in 2014.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The thirty-three thousand (33,000) shares with a par value of one Euro (1,- EUR) each have been subscribed by the sole shareholder Mr Massimo Longoni, prenamed, and have all been paid up in cash to an extent of 100 % percent by a payment in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-three thousand Euro (33,000.- EUR).

The payment of the sum of thirty-three thousand Euro (33,000.-EUR) has been certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at EUR 1,300.-.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the here above stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at one.

The following has been elected as sole director, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014.

- Mr Massimo Longoni, born in Como (Italy) on 6th December 1970, residing at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2014:

Mr Marcel Stephany, born in Luxembourg on 4 September 1951, residing professionally at 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Third resolution

The company's registered office is located at 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person signed together with us, Notary, the present original deed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Follows the French version of the preceding text:

Suit la version française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-TROIS MAI.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

Monsieur Massimo Longoni, resident au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Lequel comparant agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée a l'intention de constituer en tant qu'actionnaire ou avec toute personne qui deviendrait actionnaire de la société à l'avenir.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Green Blue 7 S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente-trois mille euros (33.000,-EUR) représenté par trente-trois mille (33.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter, en une ou plusieurs fois, en une tranche ou par tranches successives, le capital social initial de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) jusqu'au montant de trois millions (3.000.000,-

EUR) par la création et l'émission de deux millions neuf cent soixante-sept mille (2.967.000) actions d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune, bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Pendant une période de cinq ans, à partir de la publication des présents statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des actions et à conférer des options de souscription d'actions, aux personnes et dans les conditions jugées adaptées et plus particulièrement de procéder à une telle émission sans réserver pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions ainsi émises.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par une résolution des actionnaires prise suivant les modalités requises pour la modification des présents statuts. Quand les actionnaires décident d'augmenter le capital souscrit par l'émission d'actions, le droit de préemption des détenteurs des actions pourra être exercé.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation), ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 23 juin à 17.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trente-trois mille (33.000) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique prénommé Monsieur Massimo Longoni et ont toutes été libérées à hauteur de 100% par des versements en espèces de sorte que la somme de trente-trois mille euros (33.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve du paiement de la somme de trente-trois mille euros (33.000,- EUR) a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.300,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un.

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Monsieur Massimo Longoni, né à Como, Italie, le 6 décembre 1970, résident à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2014:

Monsieur Marcel Stephany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, domicilié à 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 mai 2013. Relation: RED/2013/828. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 31 mai 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013071192/380.

(130087435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

JPL Design, Société Anonyme.

Siège social: L-9806 Hosingen, 69, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 177.601.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Jean-Pol LOMRY, technicien industriel, né le 26 juillet 1966 à Vielsalm en Belgique, demeurant à B-6690 Vielsalm, 81A, Beche

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «JPL DESIGN».

Art. 3. Siège social. Le siège de la Société est établi dans la commune de Hosingen.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet la vente et placement de poêles à pellets et accessoires, l'intermédiation commerciale pour panneaux solaires, la quincaillerie générale, la décoration intérieure et la vente de bijoux de fantaisie.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1^{er} mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dispositions transitoires

- (1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013. .
- (2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant pré-qualifié déclare souscrire intégralement les cent (100) actions

Les actions ont été entièrement libérées par le comparant par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de huit cent euros (EUR 800,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré-qualifié représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. A été appelé aux fonctions d'administrateur:
Monsieur Jean-Pol LOMRY, préqualifié
3. La durée du mandat de l'administrateur prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.
5. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique.

6. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

«La Fiduciaire Comptable Comptafisc Sàrl», avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 18, route de Bigonville, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 144.397.

7. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

8. L'adresse du siège social de la Société est fixée à Haaptstrooss 69, L-9806 Hosingen.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pol LOMRY, Pierre PROBST

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6815. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur *pd.* (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 juin 2013.

Référence de publication: 2013071283/242.

(130088083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Koenig Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.164.

—
EXTRAIT

1. La société PARC IMMOBILIERE, ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch et inscrite registre de commerce et des sociétés sous le numéro B84249 a démissionné avec effet immédiat.

2. Monsieur Pier Paolo GUARDIGLI, demeurant à San Marino au 88, Via Jacopo Istriani à 47890 République de San Marino a démissionné avec effet immédiat.

3. Monsieur Francesco OLIVIERI, demeurant à I-50123 Florence à Via Palestro, 4 a démissionné avec effet immédiat.

4. Madame Kristen SIMAT, demeurant à 1, West Street Suite 3117 aux USA -1004 New York a démissionnée de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour KOENIG LUX S.A.

Kristen SIMAT

Administrateur

Référence de publication: 2013071293/20.

(130087456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Konings Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Félix.

R.C.S. Luxembourg B 177.586.

—
STATUTES

This sixth day of May two thousand thirteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

1. Gerson Emiel Alvares, entrepreneur, born on the twenty-sixth of June nineteen hundred sixty in Paramaribo, Surinam, residing at Kuhdyck 29b, 47669 Wachtendonk, Germany ("Alvares"); and

2. Joris Van Schuylenbergh, entrepreneur, born on the fourteenth of May nineteen hundred sixty-eight in Aalst, Belgium, residing at Koningsstraat 61, 3920 Lommel, Belgium ("Van Schuylenbergh" and together with Alvares, the "Incorporators").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary, and the two powers of attorney to the person appearing are initialled *ne varietur* by the person appearing and by me, notary, and are annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporators hereby incorporate a limited liability company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Art. 1. Defined terms and Interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"equity available for distribution" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 10.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager designated as such by the general meeting;

"manager B" means a manager designated as such by the general meeting;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"ordinary resolution" means a resolution of the members that is passed by members representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, subject to and in accordance with Articles 9.6 and 9.7;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa and the verbs to repurchase and to redeem shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company;

"special resolution" means any resolution of the members other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by a majority of members in number representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Legal form, Name, Objects, Registered office.

2.1 The company is a limited liability company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

Konings Real Estate S.à r.l.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 Shares are liable to be redeemed at the option of the company, at, above or below par, and the company may acquire its own shares and hold them in treasury. Where shares are to be redeemed or acquired for value, the management board shall draw up interim accounts and Article 11.2 shall apply mutatis mutandis. Shares may only be redeemed or acquired pursuant to a special resolution and, except in the case of acquisition for no consideration, at the recommendation of the management board, subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915.

3.3 Redeemed shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury shall be likewise suspended.

3.4 The company must issue each member, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

Art. 4. Register of members, Transfer and Transmission of shares.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

4.2 Shares are freely transferable among members. Shares cannot be transferred to non-members, unless the transfer has been agreed to by special resolution that is carried by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the share capital.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be signed or initialled *ne varietur* by a manager, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

4.3 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended until the transmission has been approved by one or more members representing at least seventy-five per cent (75%) of the other shares in the company. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs or a surviving spouse of a deceased member.

Art. 5. Managers.

5.1 The management of the company is the responsibility of one or more managers. Managers are appointed by the general meeting. Managers may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall fix the managers' remuneration, if any.

5.2 If the company only has one manager, the manager may take decisions without regard to any of the provisions of these articles relating to management board decision-making.

5.3 If two or more managers are in office they shall together constitute a management board, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company. The management board may but need not consist of one or more managers A and one or more managers B.

5.4 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is one manager A and one manager B. If a seat is vacant on the management board and the total number of managers A or managers B for the time being is less than the quorum required, the management board must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the members to appoint further managers.

5.5 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other managers any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

5.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the decision is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B, if and when in office. No one shall be entitled to a casting vote.

5.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.8 To the extent permitted by law, no manager shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same

shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties and at law.

6.2 In addition, if in office, a manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. Members' reserve power.

7.1 The members may, by ordinary resolution, direct the management board to take or refrain from taking specified action.

7.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 6.

Art. 8. Internal auditors.

8.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both individuals and legal entities can be appointed as internal auditor.

8.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Art. 9. General meetings.

9.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

9.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

9.3 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every member and every manager;
- (b) every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) if in office, every internal auditor.

9.4 Notice of a general meeting must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

9.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

9.6 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by members representing more than half of the share capital. If this majority is not reached, an ensuing general meeting may be convened, by registered letter, and the resolution will then be passed by a simple majority of votes cast, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

9.7 Members may adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the aggregate number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolutions, in hard copy form or otherwise, and shall cast his votes in writing. Article 9.6 above shall apply mutatis mutandis.

Art. 10. Accounting.

10.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

10.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five per cent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten per cent (10%) of the share capital.

10.3 Quasi-premium does not constitute a non-distributable reserve.

Art. 11. Dividends and Other distributions.

11.1 Only the general meeting can declare a final dividend but a final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

11.2 The management board may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

11.3 Members participate in the profits of the company by reference to the number of shares they hold. Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

11.4 In relation to any given distribution, the members may disapply Article 11.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no member may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 12. Termination of the company.

12.1 The company may be dissolved pursuant to a special resolution.

12.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Art. 13. Amendment of articles.

13.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive, these articles may be amended by special resolution.

13.2 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the members.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Six thousand two hundred fifty (6,250) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 6,250, are hereby issued at par and subscribed for by Alvares.

Six thousand two hundred fifty (6,250) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 6,251 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by Van Schuylenbergh.

The shares have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

3. The registered office of the company is located at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

4. The following persons are the first managers of the company:

- the two Incorporators as managers A, to hold office for an indefinite term;
- Marcus Jacobus Dijkerman, born in Schiedam (Netherlands) on the fifth of November nineteen hundred sixty-two, with professional address at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, as manager B, to hold office for an indefinite term; and
- Joost Anton Mees, born in Delft (Netherlands) on the twenty-seventh of September nineteen hundred seventy-eight, with professional address at 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, as manager B, to hold office for an indefinite term.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately fourteen hundred euros (EUR 1,400.00).

I, notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suït la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le six mai a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

1. Gerson Emiel Alvares, entrepreneur, né le vingt-six juin mille neuf cent soixante à Paramaribo, Suriname, demeurant au Kuhdyck 29b, 47669 Wachtendonk, Allemagne («Alvares»); et

2. Joris Van Schuylenbergh, entrepreneur, né le quatorze mai mille neuf cent soixante-huit à Alost, Belgique, demeurant au Koningsstraat 61, 3920 Lommel, Belgique («Van Schuylenbergh» et ensemble avec Alvares, les «Fondateurs»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné, et les deux procurations données à la comparante sont paraphées ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et sont annexées aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Les Fondateurs constituent par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Art. 1^{er}. Définition des termes et Interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie le détenteur d'une ou plusieurs parts sociales et, à ce titre, un associé de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 10.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence aux bénéfices fixés dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant désigné comme tel par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«quasi-prime d'émission» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«rachat» à propos des titres, s'entend également un amortissement et inversement et les verbes racheter et amortir sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des associés adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, sous réserve de et conformément aux Articles 9.6 et 9.7;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des associés autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, et de toute filiale (directe ou indirecte) de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprennent le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprennent tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Forme juridique, Dénomination, Objet, Siège.

2.1 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

Konings Real Estate S.à r.l.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 Les parts sociales sont susceptibles d'amortissement au gré de la société, par voie de remboursement au pair ou au-dessus ou au-dessous du pair. La société peut aussi acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Lorsque les parts sociales seront amorties ou acquises à titre onéreux, le conseil de gérance doit établir des comptes intermédiaires et l'Article 11.2 est applicable par analogie. Les parts sociales ne peuvent être amorties ou acquises que par une résolution spéciale et, sauf en cas d'acquisition à titre gratuit, sur recommandation du conseil de gérance, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

3.3 Les parts sociales amorties sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces parts, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux parts auto-détenues seront également suspendus.

3.4 La société doit délivrer à chaque associé, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

Art. 4. Registre d'associés, Cession et Transmission de parts sociales.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

4.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution spéciale qui est adoptée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) du capital social.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est signée ou paraphée ne varietur par un gérant, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

4.3 Si les parts sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par un ou plusieurs associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75 %) des autres parts sociales de la société. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

Art. 5. Gérants.

5.1 L'administration de la société incombe à un ou plusieurs gérants. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être gérant. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des gérants.

5.2 Si la société n'a qu'un seul gérant, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des présents statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

5.3 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société. Le conseil de gérance peut mais ne doivent pas nécessairement être composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B.

5.4 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf décision contraire il est d'un gérant A et un gérant B. En cas de vacance d'un poste de gérant, si le nombre total de gérants A ou de gérants B alors en fonction est inférieur au quorum requis, le conseil de gérance ne doit adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de nommer des gérants supplémentaires.

5.5 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

5.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celle-ci soit sanctionnée par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, dans la mesure où ils sont en fonction. Aucun n'aura de voix prépondérante.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.8 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

6.2 Par ailleurs, dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Pouvoir de réserve des associés.

7.1 Les associés peuvent, par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

7.2 Aucune telle résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 8. Commissaires aux comptes.

8.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions par l'assemblée générale à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

8.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Art. 9. Assemblées générales.

9.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

9.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

9.3 Une notification à une assemblée générale doit être envoyée à:

- (a) tous les associés et tous les gérants;
 - (b) tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs parts sociales est attribué; et
 - (c) dans la mesure où ils sont en fonction, tous les commissaires aux comptes.
- 9.4 Une notification à une assemblée générale doit contenir:
- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
 - (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
 - (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées.

9.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

9.6 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, aucune résolution soumise à un vote n'est prise qu'autant qu'elle a été adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, une seconde assemblée générale peut être convoquée, par lettre recommandée, et la résolution sera alors adoptée à la majorité simple des voix exprimés, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée. En cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

9.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre total d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte des résolutions, par écrit ou autrement, et exprimera ses votes par écrit. L'Article 9.6 ci-dessus est applicable par analogie.

Art. 10. Comptabilité.

10.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

10.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

10.3 Les quasi-primas d'émission ne constituent pas une réserve indisponible.

Art. 11. Dividendes et Autres distributions.

11.1 Seule l'assemblée générale peut déclarer un dividende final mais un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

11.2 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

11.3 Les associés participent aux bénéfices de la société par rapport aux nombres de parts sociales détenues. Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

11.4 Les associés peuvent déroger à l'Article 11.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun associé ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 12. Différentes manières dont finit la société.

12.1 La société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale.

12.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Art. 13. Modification des statuts.

13.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale.

13.2 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des associés.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 6.250, sont émises au pair et souscrites par Alvares.

Six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 6.251 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par Van Schuylenbergh.

Les parts sociales ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente-et-un décembre deux mille treize.

3. Le siège social de la société est établi au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- les deux fondateurs comme gérants A, pour un temps sans limitation de durée;
- Marcus Jacobus Dijkerman, né à Schiedam (Pays-Bas) le cinq novembre mille neuf cent soixante-deux, ayant son adresse professionnelle au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, comme gérant B, pour un temps sans limitation de durée; et

- Joost Anton Mees, né à Delft (Pays-Bas) le vingt-sept septembre mille neuf cent soixante-dix-huit, ayant son adresse professionnelle au 63, boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, comme gérant B, pour un temps sans limitation de durée.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400,00 EUR).

Moi, notaire, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

(signé) Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 mai 2013. Relation: EAC/2013/6076. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071289/474.

(130087736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Layard Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R.C.S. Luxembourg B 64.782.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait du jugement n° 710/13 du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg prononcé le 30 mai 2013:

«déclare dissoute la société anonyme LAYARD INVEST S.A., avec siège social à -1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch, de fait inconnue à cette adresse;

en ordonne la liquidation;

nomme juge-commissaire Monsieur Thierry SCHILTZ, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigne comme liquidateur Maître Thibault CHEVRIER, avocat, demeurant à Luxembourg;

ordonne au créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de ce siège la déclaration du montant de leurs créances avant le 21 juin 2013;»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Maître Thibault CHEVRIER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013071324/20.

(130087629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Park Palace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 24.789,35.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 32.723.

—
L'an deux mille treize, le quinze mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "PARK PALACE S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg Numéro B 32723, ayant son siège social à Luxembourg au 82, avenue Victor Hugo, constituée par acte de Maître Norbert MULLER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 12 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 14 juillet 1990.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Rachel UHL, employée privée, demeurant professionnellement au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et septante-huit cents (EUR 24,78,-), représentant 999/1000 du capital social de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-cinq cents (EUR 24.789,35) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, la présente assemblée ayant été dûment convoquée par lettre recommandée en date du 6 mai 2013 conformément à l'article 70 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dont copie desdites lettres sont annexées à la présente.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
2. Dissolution de la société et mise en liquidation;
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de liquidateur, pour la durée de la liquidation, Monsieur Giulio EULA, domicilié au 6, impasse de la Fontaine, MC-98000 Monaco, qui aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, y compris ceux de réaliser les opérations prévues à l'article 145 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, M.ZIANVENI, J.ELVINGER

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 16 mai 2013. Relation: LAC/2013/22480. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013071461/50.

(130087657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.609.

In the year two thousand and thirteen on the twenty-second day of May.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Reigo Nominees (Jersey) Limited, a company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, recorded with the Jersey Financial Services Commission, under number 44972 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Michel Thill, company director, with professional residence at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal on May, 21 2013 in Jersey.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that Reigo Nominees (Jersey) Limited, prenamed is the sole shareholder of Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S. à r.l., a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under the section B and the number 167609, with registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on March 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1083 of April, 27, 2012 (the "Company");

- that the Company's articles of incorporation have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on December 4, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3025 of December 14, 2012;

- that the Company's share capital is fixed at eight hundred sixty-two thousand and five hundred Euros (EUR 862,500) represented by six thousand and nine hundred (6,900) shares in registered form with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each, all subscribed and fully paid-up.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately taken the following resolutions:

First and second resolutions

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of one million Euros (EUR 1,000,000) so as to raise it from its current amount of eight hundred and sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 862,500) to one million eight hundred and sixty-two thousand five hundred Euros (EUR 1,862,500) by the issue of eight thousand (8,000) new shares with a nominal value of one hundred and twenty-five Euros (EUR 125) each vested with the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to all the eight thousand (8,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of one million Euros (EUR 1,000,000) from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The Sole Shareholder decides to subsequently amend article 5.1 of the Company's articles of association.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder decides to amend article 5.1 of the Company's articles of association as follows:

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,862,500 (one million eight hundred and sixty-two thousand five hundred euro) represented by 14,900 (fourteen thousand nine hundred) shares in registered form with a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, all subscribed and fully paid-up.

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand one hundred Euros (EUR 2,100).

Powers

The appearing person does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any deed of amendment (typing error(s)) to the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact acting in his/her hereabove stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Reigo Nominees (Jersey) Limited, une société constituée et existant sous les lois de Jersey ayant son siège social au Ogier House, The Esplanade, St. Helier, Jersey, JE4 9WG, Channel Islands, inscrite auprès de Jersey Financial Services Commission sous le numéro 44972, (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Michel Thill, company director, demeurant professionnellement au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 mai 2013 à Jersey.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que Reigo Nominees (Jersey) Limited, précitée est l'unique associé de la société à responsabilité limitée Ogier Fiduciary Services (Luxembourg) S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 167609, ayant son siège social sis au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1083 du 27 avril 2012 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3025 du 14 décembre 2012;

- que le capital social de la Société s'élève à huit cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 862.500) représenté par six mille neuf cents (6.900) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million d'Euros (EUR 1.000.000) pour porter son montant actuel de huit cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 862.500) à un million huit cent soixante-deux mille cinq cents Euros (EUR 1.862.500) par la création et l'émission de huit mille (8.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer intégralement à leur valeur nominale.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les huit mille (8.000) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un apport en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme d'un million d'Euros (EUR 1.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide, en vue de refléter les résolutions ci-dessus, d'adapter l'article 5.1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 1.862.500 (un million huit cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 14.900 (quatorze mille neuf cents) parts sociales nominatives d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cent Euros (EUR 2.100).

Pouvoirs

Le comparant donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Michel Thill, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2013. LAC/2013/23891. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071429/121.

(130088185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

P7S1 Broadcasting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 129.878.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071477/10.

(130088156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Nopo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9743 Crendal, Maison14A.

R.C.S. Luxembourg B 127.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 3 juin 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013071423/13.

(130087823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

**MO Group International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. MO Group International S.A.).**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 177.420.

L'an deux mil treize, le vingt-deuxième jour de mai.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MO GROUP INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L -2420 Luxembourg, 11, Avenue Emile Reuter, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 mai 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nora KACEM, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Nora KACEM, précitée.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Modification du statut de la Société qui n'aura plus désormais celui d'une Société de Participations Financières (SOPARFI) mais celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet immédiat;

2) Modification subséquente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante: "La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007."

3) Ajout d'un nouveau paragraphe à l'article 5 in fine des statuts de la Société comme suit: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007. Les

actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF du 11 mai 2007».

4) Changement de la dénomination de la Société en MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

5) Modification subséquente de l'article 17 des statuts comme suit: "Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF."

6) Refonte des statuts; adoption d'une version anglaise des statuts et en cas de divergence entre la version française et la version anglaise, la version française prévaudra.

7) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transformer le statut de la Société de celui d'une Société de Participations Financières (SOPARFI en celui d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") défini par la loi du 11 mai 2007 telle que modifiée, et ceci avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 statuts de la Société (objet social), pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquies des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi du 11 mai 2007 sur la création d'une société de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée ("Loi sur les SPF").

Troisième résolution:

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide également d'ajouter un nouveau paragraphe en fin de l'article 5 des statuts de la Société dont la teneur est la suivante:

Art. 5. Nouveau paragraphe in fine. Les actions de la société ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles comme définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF. Les actions sont librement cessibles sous réserve d'être détenues par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la Loi sur les SPF.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société en MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF.

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est établi une société luxembourgeoise sous la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF.

Cinquième résolution:

A la suite des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 17. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée ainsi que celles de la Loi sur les SPF.

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide d'adopter une version anglaise des statuts dont la version française prévaudra en cas de divergence entre la version française et la version anglaise.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand and thirteen, on twenty-second day of May.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company limited by shares MO GROUP INTERNATIONAL S.A., having its registered office in L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, the registration with the Luxembourg trade and companies' register being pending, incorporated by deed of the undersigned notary on 13 May 2013 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

The meeting is presided by Ms Nora KACEM, private employee, with professional residence at 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg,

who appointed as secretary Mrs Elisiana PEDONE, private employee, with professional residence in Senningerberg.

The meeting elected as scrutineer Ms Nora KACEM, prenamed. The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1) To change the qualification of the Company from a Société de Participations Financières (SOPARFI) into a Family Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007, as amended, with immediate effect;

2) To amend subsequently article 4 of the Company articles of incorporation which will be read as follows: "The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity. Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these

instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law. The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the law of May 11, 2007 on the creation of a Family Wealth Management Company, as amended (the "SPF Law").

3) To add a new paragraph to the article 5 in fine of the Company's bylaws as follows: "The shares may only be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be transferred subject to be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law."

4) To change the Company's denomination into MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF and subsequent amendment of article 1st of the Company's bylaws.

5) To subsequently amend article 17 of the Company's bylaws as follows: All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended and the SPF Law.

6) To adopt an English version of the Company's bylaws, the French version prevailing in case of discrepancies between the French text and the English text.

7) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled ne varietur by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. That the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders decides to change the qualification of the Company from Société de Participations Financières (SOPARFI) into a Family Wealth Management Company ("SPF") as defined by the Law of May 11, 2007, as amended, with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above-mentioned resolution, the general meeting of the shareholders decides to amend subsequently article 4 of the Company's bylaws (social object) which will be read as follows:

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the law of May 11, 2007 on the creation of a Family Wealth Management Company, as amended (the "SPF Law").

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the general meeting of the shareholders decides to add a new paragraph to the article 5 in fine of the Company's bylaws as follows:

Art. 5. New paragraph in fine. The shares may only be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be transferred subject to be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders decides to modify the Company's denomination into MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF.

In order to reflect the above resolutions, the general meeting decides to amend subsequently article 1st of the Company's bylaws which will be read as follows:

Art. 1st. The company is a Luxembourg company in the form of a société anonyme. Its name is MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF.

Fifth resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the general meeting decides to amend article 17 of the Company's bylaws as follows:

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended and the SPF Law.

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders decides to adopt an English version of the Company's bylaws, the French version prevailing in case of discrepancies between the French text and the English text.

The English version of the Company's bylaws are as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. A société anonyme is hereby formed under the name "MO GROUP INTERNATIONAL S.A., SPF" (the "Company").

The Company may have one shareholder or several shareholders. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 2. The Registered Office of the Company is in Luxembourg-city.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The sole object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realization of financial assets, within the meaning of the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts, as well as of cash monies and assets of any nature held in a bank account, excluding any commercial activity.

Financial assets according to the Law of August 5th, 2005 on Financial Guarantee Contracts consist in (a) any transferable securities including, in particular, shares and other titles equivalent to shares, shares of undertakings for collective investment, bonds and debentures and any other form of proof of debt, certificates of deposit, notes, and bills of exchange; (b) securities conferring the right to acquire shares, bonds and debentures and other stocks by way of subscription, purchase or exchange; (c) forward financial instruments and securities conferring the right to a settlement in cash (except payment instruments); including money market instrument; (d) any other title representing property rights, claims or transferable securities; (e) any underlying instrument (be they related to indexes, raw materials, precious metals, foodstuff, metals, commodities or other goods or risks); (f) any claim related to the items listed under (a) to (e) and any right concerning these items or related to them, whether these instruments are materialized or dematerialized, transferable by way of crediting on an account or by negotiation, bearer instruments or registered securities, endorsable or not, and irrespective of the applicable law.

The Company may take any supervision measures, may carry out any transactions, which the Company may deem useful to the accomplishment of its purposes but only under the condition that the Company does not involve itself in the management of its shareholdings companies, within the meaning of the law of May 11, 2007 on the creation of a Family Wealth Management Company, as amended (the "SPF Law").

Capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital is fixed at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), divided into 310 (three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each.

During the period of five years, from the date of publication of these articles of incorporation, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is hereby authorised to issue further shares up to a maximum authorised share capital of EUR 2,500,000 (two million five hundred thousand Euros) by the creation of new shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Consequently, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to realise such capital increase, specifically to issue new shares in one or several steps and by portion, to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares, to determine any other execution modality which appears to be needed or useful, even if they are not specifically provided in the present resolution, to have in the required form the subscriptions of the new shares, the payment and the subsequent capital increase verified and lastly, to take steps to amend the articles of incorporation in order to record the increase of the issued capital done and established in accordance with the law of 10 August 1915, on commercial companies, as amended, especially with the condition that the authorisation above mentioned must be renewed every five (5) years.

Moreover, the Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director is authorised to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital.

The Board of Directors or the Sole Director, in the case of a Sole Director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such bond issue.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. When the shareholders decide to increase the subscribed share capital by the issue of shares, the pre-emptive right of the holders of shares may be exercised.

The shares may only be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law. The shares may be transferred subject to be held by qualified investors as defined by article 3 of the SPF Law.

Management - Supervision

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only.

If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) directors who do not need to be shareholders of the Company. In this case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the existing Sole Director.

The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board of Directors in accordance with article 51 bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 7. The Board of Directors or as the case may be the Sole Director is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director.

Art. 8. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex, another director as his or her proxyholder. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment, whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

The Board of Directors can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing, approved and signed by all directors, shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' Board meetings.

The resolutions passed by the Sole Director shall be vested with the same authority as the resolutions passed by the Board of Directors and are documented by written minutes signed by the Sole Director.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company is bound towards third parties in all matters either by (i) the joint signatures of any two directors of the Company, or (ii) in the case of a Sole Director, by the sole signature of the Sole Director or (iii) by the sole signature of the delegate for the daily management or (iv) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors.

The operations of the Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agrees), in the cases provided by law.

The statutory auditors and the independent auditors shall be appointed by the general meeting, which will fix their remuneration and the duration of their mandate. The statutory auditors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Accounting year - General meeting

Art. 12. The accounting year of the Company begins on the 1st January and terminates on the 31st December of each year. The first accounting year starts on the incorporation of the Company and terminates on December 31, 2013.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting of the shareholders pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means, shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent all the shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

The Board of Directors, or as the case may be, the Sole Director, may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourth Tuesday of the month of June at 10:00 am.

If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended and the SPF Law.

here being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand two hundred Euro (EUR 1,200).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, they signed with the undersigned notary the present deed.

Signé: Elisiana Pedone, Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 mai 2013. LAC / 2013 / 23890. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 mai 2013.

Référence de publication: 2013071401/388.

(130087768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Ride Fast Motorsports S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 177.595.

— STATUTS

L'an deux mille treize.

Le seize mai.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

RIDE FAST MOTORSPORTS S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la gestion de la carrière de sportifs en sports mécaniques, ainsi que toutes les opérations de management, sponsoring liées à cette activité.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (310,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le troisième vendredi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, CENT ACTIONS	100
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Ces actions ont été libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (€ 7.750.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

82416

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 1.200,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un
Est nommé administrateur:
Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes: La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Le notaire instrumentant a encore attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Ponsson, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 mai 2013. Relation: EAC/2013/6540. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013071497/121.

(130087968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 176.162.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013071439/14.

(130087462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2013.
